

Communiqué de l'ANPJ du 14/09/2022

Le 8 septembre 2022, la majorité des organisations syndicales a fait savoir à ses adhérents qu'elle était pour l'obtention d'un moratoire sur le projet de réforme de la Police Nationale.

L'ANPJ salue cette prise de position.

S'il est accepté, elle espère que ce moratoire permettra enfin d'écouter, avec intérêt et bienveillance, la parole des effectifs de la Police Judiciaire.

L'ANPJ rappelle que ces derniers ont parfaitement conscience des difficultés actuelles que rencontrent la Police Nationale en général, et l'investigation en particulier, puisqu'ils sont parmi les premiers concernés.

Mais ils exigent toutefois que cette réforme ne se fasse pas au détriment de leurs missions essentielles : la lutte contre la criminalité organisée et les infractions les plus graves.

Les travaux en cours ne prévoient aucune garantie sur ce point critique et la promesse d'une doctrine, dont pas un seul élément concret n'a encore été présenté, ne répond pas aux inquiétudes des enquêteurs et des magistrats.

L'ANPJ rappelle qu'aucun retour d'expérience des huit départements tests n'a été publié, et que les travaux en cours ne s'appuient sur aucun élément provenant de cette expérimentation.

Dans certaines de ces zones test, les effectifs de la Police Judiciaire sont pourtant d'ores et déjà employés à des missions ne relevant pas de leur spécialité, tandis que d'autres départements ont mené une expérimentation sans aucun changement d'organisation.

L'ANPJ souligne que le délai d'un mois proposé par le ministre aux Directeurs de la Police Judiciaire pour recevoir des propositions d'aménagements à la réforme est évidemment bien trop contraint compte tenu de l'ampleur et de l'impact potentiel du projet. Cette précipitation, qui continue de présider à l'ensemble du projet, porte en elle les germes de l'échec inévitable de cette réforme.

L'exemple d'une politique de sécurité similaire menée en Belgique depuis quelques années est de ce point de vue riche en enseignements, puisque la criminalité organisée a prospéré et que les autorités sont contraintes de reconstruire la Police Judiciaire Fédérale.

L'ANPJ regrette que, malgré les promesses d'un dialogue social, le DGPN ait donné pour instructions de ne pas être confronté à ses représentants, lesquels portent la voix de plus de 1600 enquêteurs de la Police Judiciaire.

Elle constate amèrement que pour son premier déplacement à la DZPJ sud-ouest à BORDEAUX, le DGPN a décidé de ne s'adresser qu'aux chefs de service, soumis à un devoir de loyauté et de réserve qui le protège des critiques.

L'ANPJ déplore ce refus de dialogue avec les personnels de la Police Judiciaire. Ce simulacre de concertation ne répond pas aux volontés du Ministre de l'Intérieur d'échange et de concertation avec les enquêteurs.